

23 septembre 2020

Prochaine édition le 30.09.2020

Table des matières

Persistence de l'activité de diverses espèces de punaises	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

Persistence de l'activité de diverses espèces de punaises

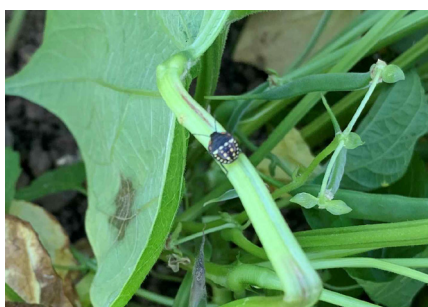


Photo 1: Nympe (N3) de la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) sur haricots nains (photo: S. Hauenstein, FiBL). Durant tout l'été, on a des constatés sur les cosses des dégâts de succion causés par des punaises.



Photo 2: Lors du contrôle des cultures ce lundi, on a encore trouvé des nymphes âgées (N4, N5) de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) dans une culture de poivrons (photo: Agroscope).

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 3: L'intensité du vol, et donc de la ponte (photo: Agroscope), de la mouche du chou (*Delia radicum*) augmente de nouveau dans les régions menacées. Il faut donc maintenir la protection des cultures de brassicacées sensibles.



Photo 4: On voit maintenant apparaître sur la roquette les petites traces de nutrition des collembolés (Sminthuridae) ainsi que les galeries sous-laminaires des mouches mineuses (Agromyzidae) (photo: Agroscope).



Photo 5: On signale à différents endroits une forte pression d'infestation de chenilles de piérides (*Pieris* spp.) et de teignes des crucifères (*Plutella xylostella*) dans les cultures de chou (photo: Agroscope).



Photo 6: Le 3^{ème} vol de la mouche de l'endive (*Napomyza cichorii*) a débuté. Les larves produites pourront endommager les chicons lors du forçage (photo: Agroscope).



Photo 7: Galerie creusée par une larve de la mouche de l'endive dans la feuille d'un chicon (photo: Agroscope).



Photo 8: On signale actuellement des attaques de mildiou (*Plasmopara umbelliferarum*) sur fenouil. Cette maladie se répand aussi rapidement sur le persil (photo: Agroscope).



Photo 9: Mouche du céleri (*Philophylla heraclei*) capturée sur un piège pour mouches de la carotte sur le Plateau (photo: S. Schnieper, Liebegg, Gränichen).



Photo 10: Larve de la mouche du céleri et sa galerie sous-laminaire dans la feuille d'une plante de céleri (photo: Agroscope).

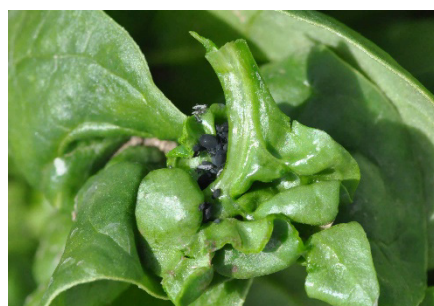


Photo 11: Les attaques du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*) s'étendent rapidement sur épinards et haricots nains (photo: Agroscope).

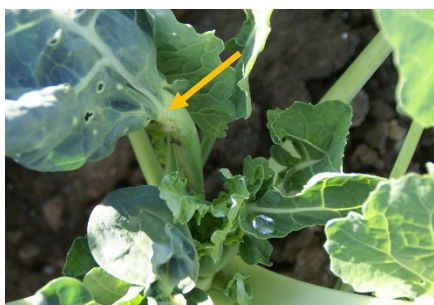


Photo 12: Pétiole subéripifié et base de la feuille déformée sur une plante de brocoli attaquée par la cécidomyie du chou (photo: Agroscope).

Pas de pause dans le vol massif de la cécidomyie du chou

Le 5^{ème} vol de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) a aussi commencé dans les régions moyennes à tardives, par exemple le Bünztal (AG), la région du lac de Constance (TG) et l'Oberland zurichois (ZH), et il s'est encore nettement renforcé ailleurs. Dans les régions menacées, il convient de protéger les cultures sensibles.

Contre la cécidomyie du chou en cultures de brocolis, colraves et choux de Bruxelles de plein champ, on utilisera l'un des pyréthri-noïdes autorisés (divers produits et substances actives, délai d'attente 2 semaines). Sont en outre autorisées les substances actives spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Perfetto ; délai d'attente 1 semaine) et spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente 2 semaines). Respectez également les autres charges légales !

BIO: Dans les zones infestées, les filets de protection doivent être maintenus absolument clos, les moindres ouvertures ou déchirures permettant à ce minuscule ravageur de coloniser une parcelle.



Photo 13: Série de petites marques foliaires blanches, résultant des piqûres de nutrition d'une femelle de mouche mineuse du poireau sur un oignon (photo: Agroscope).

Mouche mineuse du poireau: début du vol de la génération d'automne

Lundi, les premiers signes d'activité du vol automnal de la mouche mineuse du poireau (*Napomyza gymnostoma*), ont été observés dans les parcelles de liliacées. Il est recommandé de contrôler les cultures dans les régions menacées, en observant la présence de séries de piqûres de nutrition circulaires, alignées longitudinalement sur les feuilles. Si l'on compte sept piqûres ou plus le long d'une série, il est probable que la ponte ait également débuté.

Les substances actives autorisées pour la lutte contre la mouche mineuse du poireau sont : lambda-cyhalothrine (divers produits ; poireau, ail, oignons : délai d'attente 2 semaines ; herbes condimentaires : délai d'attente 1 semaine) ou spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Perfetto ; poireaux, oignons, ciboulette : délai d'attente 1 semaine). Si nécessaire, protéger vos plantons par un traitement ou au moyen d'un filet.

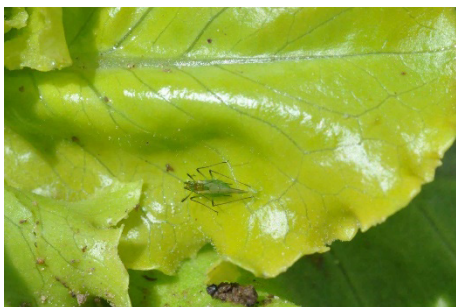


Photo 14: On a constaté lundi un vol d'invasion de pucerons à stries vertes de la pomme de terre (*Macrosiphum euphorbiae*) dans une culture de salades récemment plantées sous tunnel (photo: Agroscope).

Contrôler régulièrement les salades quant aux attaques de pucerons

Qu'il s'agisse des cultures de plein champ ou sous tunnels, il faut maintenant compter avec le vol d'invasion de diverses espèces de pucerons (*Nasonovia ribisnigri* et *Macrosiphum euphorbiae*, entre autres) dans les cultures de salades. Une attaque tardive est possible, même dans les dernières séries de plein champ.

Pour lutter contre les pucerons dans les cultures de salades pommées de plein champ, durant la seconde phase, qui voit une forte croissance des plantes, et jusqu'à la pomaison, on obtiendra une meilleure protection avec des substances actives systémiques : spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente 2 semaines), ou les néonicotinoïde acétamipride (divers produits ; délai d'attente 2 semaines) et thiaclopride (Biscaya ; délai d'attente 2 semaines).



Photo 15: Des plages superficielles rongées et les petits amas de déjections sur feuilles de salades signalent des attaques de jeunes chenilles de noctuelles (Noctuidae) (photo: Agroscope).

Noctuelle défoliatrice & Cie – les chenilles poursuivent leur colonisation massive des salades

Le vol des papillons nuisibles, tels ceux de la noctuelle gamma (*Autographa gamma*), de la noctuelle de la tomate ou armigère (*Helicoverpa armigera*) et de la noctuelle des moissons (*Agrotis segetum*) se sont poursuivis à la faveur des conditions estivales de ce début d'automne. On découvre fréquemment de jeunes chenilles dans les cultures de salades. Il est important de poursuivre les contrôles des cultures.

Pour lutter contre les noctuelles, sur laitues pommées de plein champ, on peut utiliser Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 3 jours), Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 1 semaine); XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 3 jours) ainsi que Mimic (tébufénozide, délai d'attente 2 semaines).

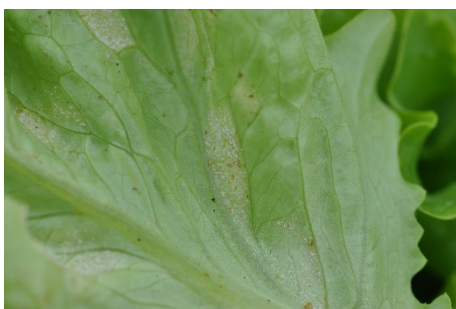


Photo 16: Duvet blanc de sporanges du mildiou à la face inférieure d'une feuille de salade (photo: Agroscope).

Le danger d'attaque de mildiou sur salades augmente

Actuellement, le mildiou (*Bremia lactucae*) peut se répandre rapidement dans les séries de salades légèrement surdéveloppées. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Est autorisé, par exemple pour un traitement fongicide final contre le mildiou sur salades lato sensu (Asteraceae), le fongicide combiné comprenant les substances propamocarbe et fénamidon (Arkaban et Consento, délai d'attente de 2 semaines). Le produit à un seul composant Revus (substance active mandipropamide) et les fongicides combinés Dominator ou Orvego (ametotradin + diméthomorphe) sont autorisés sur salades (Asteraceae) avec un délai d'attente d'une semaine.

BiO: Amylo-X (*Bacillus amyloliquefaciens*) et Vacciplant (Laminarin) sont autorisés contre le mildiou sur salades avec un délai d'attente de 3 jours.

En choisissant le produit, il faut tenir compte du fait que certains fongicides sont autorisés exclusivement sur laitue(s) pommée(s), mais pas sur d'autres types de salades au sens plus large (cf. Astéracées).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lea Andrae, Strickhof, Winterthur (ZH) Max Baladou, Gaëtan Jaccard & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Martin Keller & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Daniela Büchel & Simone Aberer, Landw. Zentrum Rheinhof, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi & Fabian Arnold, Arenenberg, Salenstein (TG) Anouk Guyer, Matthias Lutz & Reto Neuweiler (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Samuel Hauenstein (FiBL)
Photos :	photo 1: S. Hauenstein (FiBL); photos 2-5, 8, 12, 15: C. Sauer (Agroscope); photo 6: R. Schmon (Agroscope); photo 7: U. Vogler (Agroscope); photo 9: S. Schnieper, Liebegg, Gränichen; photos 10- 11, 13-14, 16: R. Total (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope cornelia.sauer@agroscope.admin.ch
